

**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL** de la commune de **CHAMPEY**  
Séance du **15 décembre 2010**

<b>Nombre de conseillers :</b> ➤ en exercice : 15 ➤ présents : 11	L'an deux mil dix et le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.
<b>Date de convocation :</b> 08/12/2010	<b>Présents :</b> MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mme GENTER - MM. BONNET - DEPOIRE - Mme PRADA PRADA - MM. GASIOR - VOISARD - Mme DEL TORCHIO
<b>Date d'affichage :</b> 21/12/2010	<b>Absents excusés :</b> Mmes ZISKA - BOBILLIER - HASENFRATZ et NGUYEN VAN TUE . Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Vous trouverez ce compte-rendu et d'autres informations sur le site de la commune :  
[www.champey70.fr](http://www.champey70.fr)

### **I – Subvention d'équipement pour la chaufferie par la commune.**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide, comme prévu, de verser du budget principal de la commune une subvention d'équipement de 165 000 € au profit du service chaufferie article 204164
- prévoit une durée d'amortissement de 15 ans pour cette subvention.

### **II – Décisions modificatives :**

#### **● N° 6 au budget commune,**

Le maire informe le conseil municipal qu'il manque des crédits au chapitre 16 pour le remboursement des emprunts et qu'il importe donc de modifier la section investissement du budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'ouverture de crédits modificatifs au budget commune:

- dépenses d'investissement : chapitre 16 (article 1641) : + 500 €
- dépenses d'investissement : chapitre 23 (article 2313) : - 500 €

#### **● N° 2 au budget chaufferie**

Le maire informe le conseil municipal qu'il manque des crédits au chapitre 11 pour la prise en compte des intérêts du mois de décembre du prêt DEXIA et qu'il importe de modifier la section de fonctionnement du budget chaufferie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'ouverture de crédits modificatifs du budget chaufferie :

- dépenses de fonctionnement : chapitre 11 (article 6068) : - 300 €
- dépenses de fonctionnement : chapitre 66 (article 6611) : + 300 €

### **III - Aménagement rue de la Mairie (2ième tranche):**

#### **● Choix maîtrise d'œuvre.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'offre du cabinet DELPLANQUE d'Héricourt pour un montant forfaitaire de 11 680 € HT, représentant 8 % du coût estimatif de l'avant projet sommaire de cette opération et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à l'objet.

## ●Dossier de consultation des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de valider le dossier de consultation des entreprises proposé par le cabinet DELPLANQUE et associés
- accepte le découpage en trois lots proposés :
  - \* lot 1 : voirie/mobilier urbain
  - \* lot 2 : portail /clôture
  - \* lot 3 : aire de jeux
- opte, compte tenu du coût estimatif du projet qui est inférieur à 230 000€ HT, de lancer une consultation de marché en procédure adaptée dans le respect du code des marchés publics, avec parution dans « les Affiches de la Haute-Saône »
- autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à l'objet

## IV – Création de vergers conservatoires

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des mesures compensatoires supplémentaires du chantier LGV, Réseau Ferré de France serait susceptible d'apporter son soutien à la création de vergers conservatoires et que la communauté de communes du pays d'héricourt est déjà sollicitée par certaines communes de son territoire, pour regrouper dans un seul dossier les différents projets de vergers conservatoires, pour la phase étude du dossier, la gestion après réalisation revenant à chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de s'inscrire dans la démarche de conservation du patrimoine fruitier local en prévoyant la création de vergers conservatoires sur les terrains communaux situés rue de la Goutte Morel n° 1940 – 388 – 390 – 391, rue des Moulins n° 560 – 561 – 562 – 563 – 628 et rue du Château d'eau n° 494.
- sollicite la CCPH pour porter le dossier dans sa phase d'étude et la recherche des subventions vers RFF dans le cadre des mesures compensatoires, la gestion des vergers, après leur création, revenant à la commune.
- autorise le maire à signer tous les documents relatifs au dossier.

## V - Approbation projet de carrière à Semondans.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable au projet de carrière à Semondans pour laquelle la commune de Champey se trouve concernée, car incluse dans un rayon de 3 km du site.

## VI - Rapport annuel de la CLECT Année 2010

Le maire présente le rapport de la CLECT pour l'année 2010.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport 2010 de la CLECT.

## VII - Recrutement et rémunération de deux agents recenseurs

L'organisation du recensement étant placé sous la responsabilité du maire et celui-ci étant programmé en début 2011, le maire projette de recruter deux agents recenseurs pour procéder notamment à l'enquête auprès de la population qui doit être réalisée du 20 janvier au 19 février 2011.

Le maire propose au conseil municipal de fixer la rémunération de l'agent recenseur sur la base de la dotation forfaitaire attribuée par l'état à la commune à titre d'indemnisation, soit :

- 1,00 € par logement
- 1,50 € par habitant.